



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2022

Jeudi 28 avril 2022 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 22 avril 2022

**Présents (23):** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE-Annette BORDON-Alain ROGER- -Belgin CETIN- Delphine CHATRIAN-Jean-Yves DEMELUN-Vanessa TOURNIER-André THIMJO- Maurice SADZOT-Céline SICOLI-Patrick AMADEI- Véronique VIZET- Romain BONNET-Claire METRAL(arrivée 19h19)-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Rémi KLEIN-Bruno VALENTIN-Ludwig BIANCHIN

Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET-Alexandre BONNETON

**Absents représentés (10) :**

- Clément VALENTIN donne pouvoir à André THIMJO
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Nadejda HANDZHIEV donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Ludovic PICHON donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Aurélie LE NAVENAN donne pouvoir à Christèle REBET
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- André PASTERIS donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON

**Absents : (/)**

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Ludwig BIANCHIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

Il est à noter que, en cette période d'Etat d'Urgence Sanitaire, le quorum est fixé au tiers des membres présents. Les élus présents peuvent être porteurs de 2 pouvoirs.

(22) DEL2022-100	Objet	<b>Organisation d'une enquête publique – projet de télésiège de Plaine-Joux</b>
---------------------	-------	---

Nombre de conseillers

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 33

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

**Organisation d'une enquête publique – projet de télésiège de Plaine-Joux**

- VU** l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'article L122-1 du code de l'environnement ;
- VU** l'article L123-1 du code de l'environnement ;
- VU** le Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- VU** le Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements ;

**CONSIDÉRANT** que le projet est soumis à étude d'impact ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réalisation d'une enquête publique pour le projet de télésiège à Plaine-Joux,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour la bonne réalisation de l'enquête publique relative au projet de télésiège à Plaine-Joux (DAET, impact environnemental...);
- ✓ **PREND ACTE** de la nomination de Monsieur Laurent VIGOUROUX en qualité de commissaire-enquêteur,



Fait à Passy, le 28 avril 2022  
Le Maire, Raphaël CASTERA